

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) :

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL**

Code de l'unité de formation (3) : *ESS9651210L22C1* Domaine de formation (4) : 601

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>	Signature du Président du Conseil supérieur :
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>	
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>	

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1..... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1..... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1..... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1..... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l' Administration

D 8 BIS/UF : au 17/02/09

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : (4) 601
------------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des)</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre</u>
	<u>cours</u> (2) (4)		(2) (5)	<u>de</u> <u>périodes</u> (2)
Epreuve intégrée de la section Bijouterie : émail. Technologie	CT			4
Epreuve intégrée de la section Bijouterie : émail. Pratique professionnelle	PP			16
Total des périodes				20

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T,-(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

D 8 BIS/UF : au 17/02/09

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier, lors d'une épreuve pratique et théorique, si le futur émailleur en bijouterie est capable d'intégrer les connaissances, les habiletés techniques, les méthodes de travail, les règles de déontologie professionnelle, les règles de sécurité et les règles de l'art.

La réussite de cette unité de formation lui permet de prouver sa maîtrise des compétences professionnelles exigées dans le métier que ce soit à titre d'indépendant ou de salarié.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

4.1. Capacités

Sans objet.

4.2. Titre pouvant en tenir lieu

Aucun.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Sans objet.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

8. PROGRAMME DES COURS

8.1. Programme pour les étudiants.

8.1.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée :

L'étudiant est tenu :

- ◆ de participer à la séance collective en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives à l'épreuve technique et théorique ;
 - ◆ de s'informer sur le mode d'organisation de l'épreuve proprement dite :
 - ◆ l'épreuve pratique évaluera sa capacité à réaliser une pièce en email dans un laps de temps déterminé. Cette pièce sera évaluée par le Conseil des études élargi.
 - ◆ l'épreuve théorique évaluera sa capacité à rédiger une synthèse qui reprend sa méthode de travail et son devis. Ce rapport ne doit pas dépasser une dizaine de pages et devra démontrer sa capacité à analyser des documents techniques liés à la profession.
- Il comportera le projet de la pièce à réaliser et des commentaires qui reprennent les notions théoriques acquises durant la formation.

8.1.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser le projet et d'établir le devis ;
- ◆ de réaliser une pièce en email d'après son projet, en respectant les consignes données, dans le délai imparti ;
- ◆ de justifier la (les) méthode(s) de travail choisie(s) sur le plan technique et esthétique.

8.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

8.2.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,

Le chargé de cours veillera à communiquer, d'une manière explicite, aux étudiants les exigences qualitatives de l'épreuve intégrée et les critères d'évaluation du Conseil des études élargi tant pour la partie pratique que théorique.

8.2.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,

Le chargé de cours veillera :

- ◆ à prendre contact avec les membres du Conseil des études élargi pour :
 - ◆ organiser le bon déroulement de l'épreuve ;
 - ◆ définir avec eux les critères d'évaluation ;
 - ◆ communiquer en temps utile le(s) thème(s) retenu(s);
 - ◆ faire parvenir la (les) synthèse(s) écrite(s) des étudiants.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

9. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, « *sur base de documents de référence* » :

pour la partie théorique de l'épreuve ;

- ◆ de mettre en œuvre la synthèse qui reprend son projet, son devis et son argumentation concernant les choix techniques et esthétiques.

pour la partie pratique de l'épreuve ;

- ◆ de réaliser la pièce en émail d'après son projet dans le délai imparti ;
- ◆ de défendre devant le Conseil des études élargi ses choix en ce qui concerne la méthode de travail, les techniques utilisées et l'esthétique.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ les qualités techniques et esthétiques de la pièce;
- ◆ la qualité du raisonnement logique de l'étudiant et la pertinence de ses choix ;
- ◆ la capacité à mettre en œuvre la technique la plus appropriée et la plus rapide tout en respectant la qualité du travail exécuté.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BIJOUTERIE : EMAIL

10. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.